



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION SADHANA

Merci de lire et signer le règlement intérieur avant de nous retourner votre adhésion

Sadhana est une association proposant des séances de yoga et de méditation, des stages et des formations, ainsi que d'autres activités de bien-être. Nous rappelons ici les valeurs et la tradition dans lesquelles elle s'inscrit.

Les séances, stages et formations de yoga suivent la tradition de *Brahmrishi Vishvatma Bawra* qui prend sa source dans la philosophie du Maha Yoga et de ses 8 membres du yoga. La méditation est au cœur de la pratique. L'étude de la philosophie, la respiration (pranayama) et les postures (asanas) permettent d'assouplir le corps et d'apaiser le mental. La méditation permet d'entrer à l'intérieur de soi pour comprendre qui nous sommes véritablement. Cette connaissance du soi véritable permet d'accéder à un soi universel qui nous relie.

En signant ce règlement vous acceptez en conscience d'adhérer à l'association et à sa philosophie de partage, de sagesse et d'amour (Wisdom, Love, Service).

Article 1- Pratique des activités

L'adhésion permet la pratique du yoga et de la méditation en participant aux activités (gratuites ou payantes) proposées par l'association Sadhana.

Article 2 - Séance d'essai

Pour permettre la découverte du yoga et de la méditation, l'association donne aux nouveaux et nouvelles adhérent.e.s la possibilité d'effectuer une séance d'essai gratuite.

Article 3- Paiement des activités

L'adhésion annuelle est obligatoire pour s'inscrire à un stage, à une formation ou participer aux séances de yoga.

Le montant de l'adhésion à l'association est de 10€ par année scolaire (de septembre à juin). L'adhésion en juillet et août est valable jusqu'en juin de l'année suivante.

- Tarif d'une séance de yoga : 10€ par séance, sans inscription.

- Tarif des stages et formations : prix selon stage ou formation, payable à l'inscription.

Article 4 - Adhésion en cours d'année

Il est possible de débiter les séances à tout moment de l'année. L'adhésion est possible en cours d'année, soit pour s'inscrire à un stage ou une formation, soit pour débiter les séances. L'adhésion est valable pour l'année scolaire en cours.

Article 5 - Durée et planning des séances

Les séances de yoga ont une durée d'une heure et demie environ. Il est dans l'intérêt de tous et toutes que les horaires soient respectés. Les séances n'ont pas lieu les jours fériés ni pendant les périodes de vacances scolaires. Les adhérent.e.s peuvent consulter le planning des séances et des facilitatrices et facilitateurs sur le site de Sadhana www.sadhanayoga.fr. Le planning est susceptible d'évoluer en cours d'année.

Article 6 - Matériel

Les adhérent.e.s sont priés d'apporter leur propre matériel (tapis, couverture, tasse...). Il sera mis à disposition du matériel à usage collectif, ainsi que boissons chaudes, des livres... Chaque participant.e peut aussi amener du matériel pour l'usage collectif sous sa responsabilité.

Article 7 - Contre indications

La pratique du yoga s'effectue sous la responsabilité de chacun.e. En cas de doute, ou de raisons de santé, n'hésitez pas à consulter votre médecin.

Article 8 - Participation à l'assemblée générale

Chaque adhérent.e s'engage à participer à l'assemblée générale annuelle de l'association ou à s'y faire représenter.

RÈGLEMENT à conserver par l'adhérent.e.

TALON ADHÉSION SADHANA, à nous remettre ou à renvoyer par mail universadhana@gmail.com

Je soussigné.e

NOM Prénom :

Email:

(bien lisible merci)

adhère / renouvelle mon adhésion à l'association SADHANA en m'acquittant de la somme de 10 €.

J'accepte tous les termes du règlement intérieur de l'association.

Date :

Signature :

Adhésion / Renouvellement adhésion : par année scolaire: 10€ (chèque/espèces /virement)

Je souhaite rejoindre le groupe whats'up Sadhana : NON / OUI No Tél.

J'accepte d'apparaître sur les photos de groupe prises durant les activités Sadhana : OUI / NON